

Règlement de la tombola « 25 ans » organisée par INTI Energies Solidaires

Article 1 - Organisation

L'association INTI Energies Solidaires, de loi 1901, organise du 21 mars au 30 mars 2025, une tombola, à l'occasion de la fête de ses 25 ans.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine. Toute personne, ayant acheté un ticket peut participer à la tombola. 200 de billets seront mis en vente au prix de 5€.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 6 lots, d'une valeur globale de 400 € :

- 1 cuiseur solaire pliable
- 1 cuiseur à bois économe
- 1 marmite norvégienne
- 1 livre « je construis mon séchoir solaire »
- 1 livre de recettes « Du Soleil dans mon assiette - tome 2 »
- 1 BB barbecue (petit cuiseur à bois économe au format d'une boîte de thé)

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 30 mars 2025 à 17 h, à l'Agronaute, en présence d'Eric VRIGNON président association et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots est fixée au 11 avril 2025. Les lots sont à retirer sur place

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association INTI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur : <https://inti-energies-solidaires.org/dimanche-30-mars-2025-inti-fete-ses-25-ans/>

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.